

**Discours de M. Manuel Tornare au Conseil municipal  
du 11 septembre 2006**

***Partenariat de 022 Télégenève SA avec Cablecom***

[...]

**1. Rappel des objectifs de la Ville de Genève et des contraintes extérieures**

Parmi les objectifs qui ont guidé les discussions de ce projet, quatre sont à mentionner tout particulièrement:

- 1) maintien absolu de la majorité de la Ville de Genève dans 022 Télégenève SA – Naxoo ;
- 2) prévoir un prix fixe et une structure de financement viable à long terme pour Naxoo et la Ville de Genève pour éviter toute mauvaise surprise sur ce plan ;
- 3) assurer une rénovation aussi rapide que possible du réseau en vue de permettre la fourniture de services triple play aux habitants de la Ville de Genève (rappel: triple play= télévision, Internet et téléphonie mobile) ;
- 4) poser les bases d'une éventuelle fédération des réseaux câblés du canton de Genève.

Quant aux contraintes extérieures auxquelles la Ville de Genève et Naxoo se sont trouvées confrontées dans le cadre des négociations, elles comprenaient notamment les éléments suivants :

1. impossibilité de demander à la Ville de Genève d'injecter des fonds dans l'opération, que ce soit pour racheter les actions de la BCGe et des SIG ou pour financer les travaux de modernisation ;

2. nécessité de prendre en compte le fait que près de 25% du capital allait de toute façon changer de mains dans le cadre de l'opération, à la suite de la décision prise à fin juin 2006 par la BCGe et les SIG de céder leurs actions ;
3. délai de préemption de 60 jours obligeant les parties à conclure tous les contrats avant fin août, sous peine de voir les actions de la BCGe et des SIG rachetées par l'autre groupe intéressé.

Je vais maintenant vous résumer les principaux développements intervenus en rapport avec ces objectifs et ces contraintes.

## **2. Etapes et développements principaux par rapport aux objectifs**

### 2.1 Majorité

Comme certains d'entre vous le savent certainement, Cablecom exigeait initialement de prendre la majorité dans le capital de 022 Télégenève pour accepter de participer au projet.

Au gré des négociations, nous avons réussi à faire comprendre à Cablecom que ce point était tout simplement non négociable, en remettant en cause les arguments qu'ils invoquaient pour essayer de justifier leur position (notamment des règles de consolidation comptable).

Le résultat des négociations est ainsi clairement favorable à la Ville de Genève, puisqu'elle conserve la majorité dans le capital de Naxoo et qu'aucun mécanisme, tel qu'un emprunt convertible, une augmentation de capital non approuvée par la Ville de Genève ou un autre instrument, ne permettra à Cablecom de prendre la majorité au capital de Naxoo. Dans ce cadre, il a d'ailleurs été prévu que toute éventuelle fédération des télé réseaux genevois

serait abordée de telle sorte que la majorité du capital soit toujours en main de collectivités publiques.

Ce premier objectif est donc pleinement atteint, puisque le seul moyen pour la Ville de perdre sa majorité au capital de Naxoo serait d'y renoncer volontairement.

## 2.2 Coût fixe et structure de financement

La question de la garantie d'un prix fixe pour l'ensemble des travaux de modernisation était un élément essentiel pour 022 Télégenève SA et pour la Ville de Genève, puisqu'un dépassement du prix prévu aurait pu conduire à des nouvelles négociations très difficiles sur la prise en charge et les conséquences de l'augmentation de coût éventuelle.

Les négociations du contrat d'entreprise concernant les travaux de modernisation du réseau ont donc permis de garantir à la société un prix fixe, avec une majoration possible de moins de 10% en cas d'imprévus sur les travaux de génie civil et la maintien d'une marge fixe pour Cablecom.

De plus, Cablecom prendra en charge les coûts (importants) de la modernisation des montées d'immeubles au moyen d'un arrangement dit « service plus » que Cablecom applique déjà avec succès dans d'autres villes, ce qui évitera à la société ou à la Ville de Genève de devoir injecter des fonds pour cette partie du projet (alors que les montées d'immeubles restent de toute façon la propriété des propriétaires des immeubles et ne font pas partie du réseau lui-même).

En ce qui concerne le mode de financement de ce projet, l'exercice délicat a consisté à trouver une structure de financement qui laisse suffisamment de marge de manœuvre à Naxoo et à des conditions avantageuses.

Le résultat de ces négociations est qu'une partie des fonds provient de la vente des actions propres détenues par Naxoo, une autre provient d'un financement bancaire et le solde est autofinancé par Naxoo elle-même (tant au moyen de ses disponibilités actuelles qu'avec ses cash flows futurs).

L'ensemble des négociations en rapport avec cette structure de financement a permis d'atteindre un résultat qui pose les bases nécessaires à la pérennité de Naxoo et aux intérêts financiers de la Ville de Genève, ce qui est très satisfaisant.

### 2.3 Services « triple play » aussi rapidement que possible

L'objectif était de permettre un accès aux services triples play dans un délai aussi rapide que possible pour faire face à la concurrence. Les contrats qui ont été signés permettent d'assurer que la société pourra offrir les services triple-play avec un réseau modernisé à ses premiers clients dans un délai de 9 mois à compter du début des travaux, soit approximativement à l'été 2007, et que le 90% des abonnés de la société pourra bénéficier de ces services 18 mois après le début des travaux, avec des pénalités de plusieurs centaines de milliers de francs, voire même de plus d'un million, en cas de retard dans les travaux.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, ces délais sont pleinement satisfaisants puisqu'ils sont extrêmement rapides.

### 2.4 Fédération des téléseaux

Il nous semblait utile de prévoir dans le cadre de nos accords avec Cablecom la possibilité d'une ouverture future à une fédération des téléseaux genevois, qui commencerait par une fédération entre le réseau de 022 Télégenève SA en Ville de Genève avec les réseaux similaires à Lancy, Onex, Carouge, Meyrin et Prégny-Chambésy (qui sont aussi détenus à 51% par les collectivités

publiques et à 49% par Cablecom et qui font aussi actuellement l'objet de travaux de modernisation similaires).

La convention d'actionnaires que nous avons conclue prévoit donc une possibilité de fédération des réseaux, à des conditions économiques qui devront être définies le moment venu, en mentionnant expressément que la Ville de Genève et les autres collectivités publiques devront en toute hypothèse détenir au moins 51% d'une éventuelle entité fédérée.

### **3. Calendrier des prochaines étapes du projet**

Aujourd'hui, les contrats nécessaires au démarrage du projet ont été signés. Ces contrats sont soumis à la réalisation de quelques conditions suspensives, dont l'une (le feu vert de l'Ofcom au transfert des actions) est entre les mains de tiers. Cette condition devrait, selon les informations qui nous ont été données, pouvoir être réalisée dans le courant des prochains mois.

La prochaine étape consiste en le démarrage des travaux sur le réseau, qui aura lieu vers la fin du mois d'octobre 2006, à la fin des travaux de planification qui sont déjà en cours.

En parallèle de la phase des travaux, les premiers contacts commerciaux seront établis afin de concrétiser et d'assurer un accès aux services du triple-play pour le mois de juin 2007.

Du point de vue de Naxoo, il y a une phase intermédiaire qui durera jusqu'à la prochaine assemblée générale, soit d'ici à juin 2007, au cours de laquelle le mode de fonctionnement de Naxoo ne subira pas de modifications majeures. Le Conseil d'administration actuellement en place continuera d'exercer ses fonctions, de même que le Conseil de direction qui accueillera deux représentants de Cablecom.

Au terme la législature, soit lors de l'assemblée générale de juin 2007, la nouvelle organisation de Naxoo sera mise en place. Il s'agira de passer à un conseil d'administration réduit et rendu plus "professionnel", dont le nombre devra encore être défini précisément (entre 7 et 11 membres, avec dans chaque hypothèse une majorité de membres désignés par la Ville de Genève), et de mettre en place une structure de gestion reposant sur 5 directeurs opérationnels dans la société.

[...]